

# AFAPI

Association fribourgeoise des agriculteurs  
pratiquant une agriculture respectueuse  
de l'environnement et des animaux

Freiburgische Vereinigung der  
umwelt- und tiergerecht  
produzierenden Landwirte

**FIPO**

Rte de Grangeneuve 19 - 1725 Posieux

☎ 026/305 59 21/22/23/24

Fax 026/305 59 29

E-Mail info@afapi-fipo.ch

www.afapi-fipo.ch



Organisme  
d'inspection  
accrédité

Grangeneuve, en avril 2011

## Taxes de contrôle 2011 (Décisions de l'assemblée générale de l'AFAPI du 02.02.2011)

<b>Cotisation annuelle</b>	pour membres de l'AFAPI	Fr. 50.-
----------------------------	-------------------------	----------

### Programmes donnant droit aux paiements directs

<b>PER</b>	Taxe de base	membres / non-membres	Fr. 20.- / 90.-
	Tarifs selon la structure de l'exploitation :		
	- par ha de terres ouvertes		Fr. 3.50
	- par ha d'autres SAU		Fr. 1.75
	- par UGB		Fr. -.50
<b>SST</b>	Taxe de base	membres / non-membres	Fr. 40.- / 50.-
<b>SRPA</b>	Taxe de base	membres / non-membres	Fr. 50.- / 60.-

Les taxes de contrôle susmentionnées sont des taxes annuelles. Seulement une partie des exploitations sera contrôlée durant l'année.

<b>OQE-qualité contrôles de reconnaissance ou contrôles dans les 6 ans</b>	Taxe de base	Fr. 100.-
<b>OQE-qualité</b>	Tarif annuel par surface avec qualité reconnue	Fr. -.50/are

Avec l'accord de l'exploitant, les frais de contrôles pour les programmes susmentionnés seront déduits des paiements directs. **Sans cet accord, les frais de contrôles devront être facturés avec un supplément de Fr. 50.- pour couvrir les frais administratifs.**